



Aide juridictionnelle sur frais déjà engagés

Par perine

Bonjour,

j'ai gagné contre un mauvais payeur. jusqu'à présent, l'huissier n'a pas pu recouvrer les sommes dues. On en est à la mise en cessation de paiement de la société qui joue à cache cache semble-t-il.

Je commence à douter de recevoir mon dû et le remboursement des frais engagés. Est-il possible de se faire rembourser les sommes versées à l'huissier et au tribunal ? j'avoue avoir du mal à admettre qu'on soit perdant alors qu'on est dans son droit. Jusqu'où peut aller une affaire d'impayé ?

Merci pour vos éclaircissements

Cordialement

Périne

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50